

Image not found or type unknown



Expulsion d'un co-indivis résident au décès du propriétaire

Par **svh**, le **01/01/2009** à **17:44**

Bonjour,

Dans le cadre d'une maison en indivision, peut-on demander la mise sous scellés et l'expulsion d'un co-indivis qui y résidait avec le propriétaire lors de son décès ?

Qu'en est-il si ce co-indivis est le seul acquéreur déclaré, qu'il est solvable, et que de plus il est le seul pouvant se prévaloir de l'attribution préférentielle ?

Merci par avance de vos réponses toujours si pertinentes.